

QUÉBEC – L'ÉDUCATION EN TEMPS DE PANDÉMIE

Le Québec a été frappé de plein fouet par la deuxième vague du Covid-19 dans les semaines qui ont suivi la rentrée scolaire en septembre avec une différence notable avec la première vague. Cette fois-ci, ce sont toutes les régions du Québec ou presque qui sont en zone rouge ou orange alors que la première vague avait surtout frappé la grande région de Montréal.

Dès la rentrée scolaire en septembre, toutes les écoles primaires et secondaires ont pu rouvrir après six mois de fermeture (à l'exception des écoles primaires en région qui avaient pu rouvrir en mai) mais en imposant des mesures sanitaires strictes qui ont dû être renforcées en octobre. Ainsi, chaque classe d'élèves constitue une « bulle ». Dans la mesure du possible, ces bulles ne doivent pas être mélangées.

Dans les écoles primaires, le personnel et les élèves du 3^e cycle doivent porter le masque ou le couvre-visage dans les zones communes. En classe, le masque peut être retiré (élève et membres du personnel) mais le personnel doit maintenir une distance de 2m avec les élèves.

Au secondaire, le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des élèves, et ce, même en classe et à l'extérieur sur le terrain de l'école depuis le 5 octobre. Les élèves de 4^e et 5^e secondaire sont en mode d'enseignement hybride, soit 1 jour sur 2 en classe et l'autre à distance.

Un dialogue social fructueux

La CSQ et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ont réussi à établir des mécanismes de dialogue social avec le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation depuis le début de la pandémie.

Ainsi, la CSQ est représentée à un comité de vigie mis sur pied par le ministre du Travail, dont le mandat est de traiter des problèmes de relations du travail et de veiller à l'application des mesures sanitaires. Lors des réunions de ce comité qui se



réunit régulièrement, la CSQ a pu présenter des cas de non-respect de ces mesures par certains centres de services scolaires. Par exemple, la CSQ a obtenu que les enseignantes enceintes puissent avoir droit à un retrait préventif, droit que leur refusaient certains employeur-ses. Alerté par ce comité de vigie, les instances gouvernementales concernées ont rappelé à l'ordre les employeur-ses récalcitrants.

La FSE de son côté a des échanges fréquents avec le cabinet du ministre de l'Éducation au cours desquels la FSE discute, par exemple, des modalités de l'enseignement à distance. Ainsi, lorsqu'une classe ou une école ferme à la suite d'une éclosion du Covid, elle passe aussitôt en mode virtuel. On y a aussi discuté des modalités d'utilisation des caméras en classe.

Concernant l'évaluation des élèves, la FSE a obtenu qu'il y ait deux bulletins au lieu de trois, plaidant que le temps disponible devait d'abord servir à l'enseignement et l'acquisition de connaissances plutôt qu'à l'évaluation. La FSE a aussi obtenu l'ajout de trois



**Centrale des syndicats
du Québec**

jours pédagogiques au cours de l'année pour permettre la planification et la formation.

De plus, la FSE a fait reculer le gouvernement du Québec lorsque celui-ci a proposé que toutes les écoles ferment pendant un mois durant le temps des fêtes. Les enseignantes et enseignants ont refusé ce congé prolongé car il aurait été catastrophique pour les élèves en difficulté.

En effet, le taux d'échec a beaucoup augmenté en cette période de pandémie. Selon les statistiques, 30 % des élèves seraient en situation d'échec comparativement à 10 % l'an dernier à la même période.

En refusant ce congé, les syndicats de l'éducation ont montré à l'ensemble de la population qu'ils avaient à cœur la réussite des élèves, et ce, même si le personnel enseignant vit des conditions de travail très difficiles et un très grand stress.

Luc Allaire,

Responsable des relations internationales à la CSQ

Secrétaire général du CSFEF, la branche francophone de l'Internationale de l'Éducation.